



École Fernand-Seguin

10 050, avenue Durham

Montréal, QC H2C 2G4

Téléphone : 514 596-5200

Télécopieur : 514 596-7352

<http://fernand-seguin.csdm.ca/>

Réactivation d'un dossier pour 2019-2020 Pour un élève ayant réussi le test de classement l'année précédente

Période de réinscription du 4 octobre au 31 octobre 2018

Votre enfant a réussi le test l'an passé, mais a été refusé faute de place. Voici deux choix qui s'offrent aux parents :

- 1- Vous lui faites repasser le test de classement préalable, inscrivez-le en ligne en passant par le site de l'école;
- 2- Vous réactivez le dossier de votre enfant sans repasser le test*.

*Dans ce cas précis, il sera comparé aux enfants du processus de classement 2019-2020, avec son résultat de l'année précédente. Voir ci-dessous les modalités de réactivation du dossier.

Modalités de réactivation de dossier sans repasser le test

Pour réinscrire votre enfant, les parents doivent obligatoirement résider sur le territoire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). Aucune inscription ne sera prise si les parents résident sur un autre territoire que celui de la CSDM.

- L'un des 2 parents de l'enfant se présente obligatoirement à l'école Fernand-Seguin;
- 2 preuves* (copies originales) de l'adresse principale de l'élève du domicile des parents résidant sur le territoire de la CSDM sont exigées; tout document frauduleux ou non conforme entraînera l'annulation de l'inscription. Voici la liste de documents originaux admissibles :

Permis de conduire du Québec
Relevé d'emploi
Compte de taxe scolaire ou municipale
Facture ou état de compte d'une compagnie de téléphonie résidentielle, d'électricité ou de câblodistribution
Preuve d'assurance habitation
Preuve d'une affiliation à une association professionnelle québécoise
Relevé de compte bancaire au Québec, relevé de carte de crédit
Avis de cotisation de Revenu Québec
Avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec

- Bulletins originaux de juin 2018 et de novembre 2018, certificat de naissance original et tout document professionnel pertinent à l'étude du dossier de sélection doivent être déposés au secrétariat;
- Le formulaire officiel de recommandation à faire compléter par l'intervenant scolaire de l'année en cours est remis au parent qui l'achemine à ce dernier.

Il est de la responsabilité du parent de s'assurer que le dossier de son enfant est complet.



**Commission
scolaire
de Montréal**